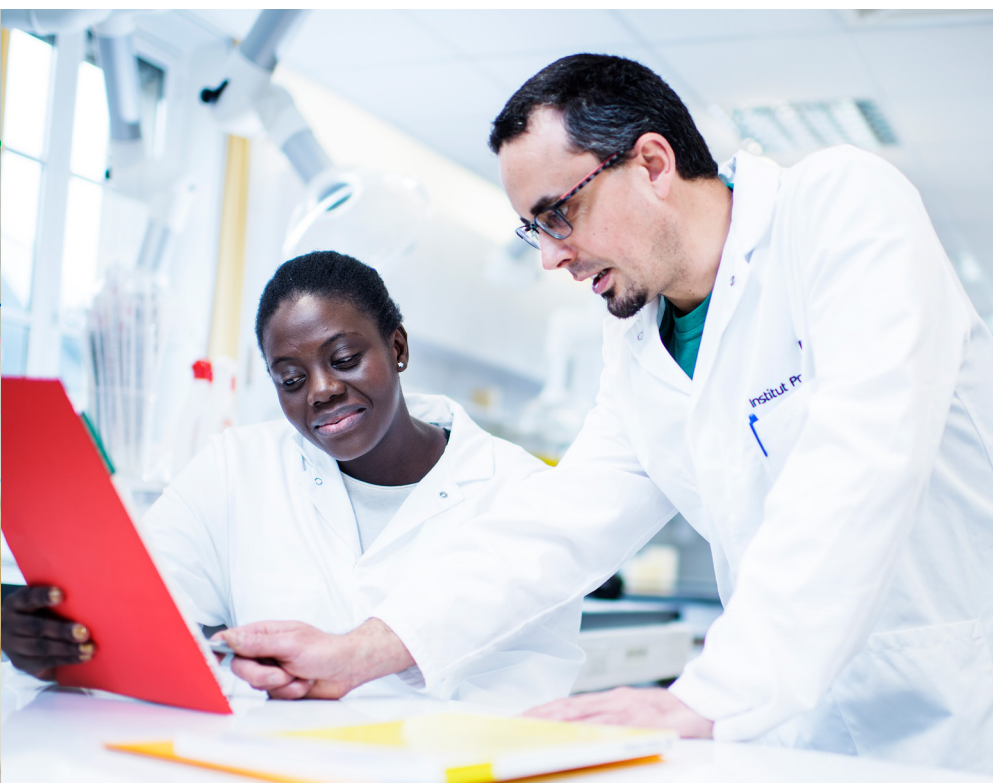
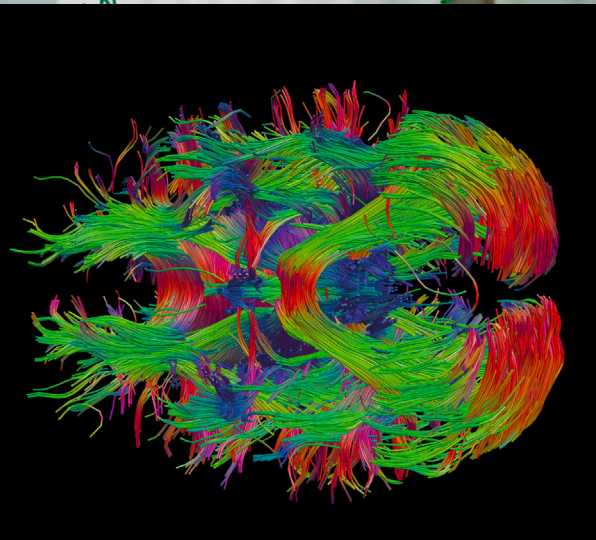




Charte de l'Institut Pasteur pour le libre accès aux publications

Mai 2021



Contexte et objectifs

L'Institut Pasteur est pleinement conscient des enjeux majeurs liés à la science ouverte :

- faire avancer les connaissances en tant que biens communs de l'humanité,
- démocratiser l'accès aux résultats d'une recherche intègre et de qualité,
- augmenter l'efficacité de la recherche et accélérer l'innovation par la réutilisation des résultats.

C'est pourquoi, dans son plan stratégique 2019-2023, la direction de l'Institut Pasteur s'est fixée pour objectif de promouvoir la science ouverte en atteignant, à partir de 2021, **100% des publications de l'année en Open Access**¹ (archive ouverte HAL-Pasteur + revues en Open Access et, à terme, 100% dans HAL-Pasteur).

Cet objectif est conforme au Plan national pour la Science ouverte et aux politiques des financeurs regroupés dans la [cOAlition S](#) (Commission européenne, ANR,...) sur laquelle l'Institut Pasteur souhaite aligner sa politique Open Access. Le manquement aux règles de l'Open Access des publications pourra donner lieu à des sanctions financières de la part des financeurs.

Domaine d'application

Cette charte s'applique à tout le personnel scientifique de l'Institut Pasteur (chercheurs, ingénieurs, chefs de projet, doctorants, post-doctorants...) travaillant à l'Institut Pasteur (Pasteuriens et OREX).

Rôle des chercheurs dans la transition vers l'Open Access

Les chercheurs jouent un rôle essentiel dans la transition vers l'Open Access au moment du choix du mode de publication.

EN TANT QU'AUTEUR CORRESPONDANT

Il est obligatoire de choisir une des voies suivantes :

- Publier dans un journal totalement Open Access sous licence Creative Commons* CC-BY.
- Publier dans un journal sur abonnement et appliquer la [stratégie de conservation des droits](#)² de la Coalition S. Cela consiste à soumettre son manuscrit à l'éditeur en lui demandant de conserver le droit de publier le **Manuscrit Auteur Accepté pour publication*** sous **licence CC-BY sans embargo***.
- Publier sur la plateforme Open Access de son financeur ([Open Research Europe](#) de la Commission européenne, [Wellcome Open Research](#) du Wellcome Trust...).

Dans tous les cas, l'article doit être visible dans HAL-Pasteur dès sa publication.

EN TANT QUE CO-AUTEUR

Il est demandé de déposer ses publications dans HAL-Pasteur dans un délai maximum de six mois.

Responsabilité de l'Institut Pasteur dans la transition vers l'Open Access

PRISE EN COMPTE DE L'OPEN ACCESS DANS L'ÉVALUATION DES SCIENTIFIQUES PAR LE COMESP

Depuis 2016, les **demandes de promotion**, étudiées lors de la session de printemps du COMESP (Comité d'évaluation des activités scientifiques des personnels), s'accompagnent de l'obligation de déposer dans HAL-Pasteur les publications des cinq dernières années (ou depuis l'arrivée à l'Institut Pasteur, si celle-ci est postérieure).

¹ Les astérisques renvoient au [Guide d'accompagnement de la charte](#)

² Voir le guide : « Comment faire en pratique pour conserver ses droits sur sa publication »

Depuis 2020, pour l'**évaluation individuelle** du personnel scientifique lors de la session d'automne, le COMESP prend en compte uniquement les publications présentes dans HAL-Pasteur, avec le texte intégral, pour la période évaluée (deux ans plus l'année en cours).

Une liste des publications déposées doit être fournie à partir de HAL³.

ACCOMPAGNEMENT ET MOYENS

L'Institut Pasteur, avec la médiation du CeRIS (Centre de ressources en information scientifique), accompagne le personnel scientifique dans l'application de la présente charte (formation, contrôle qualité des dépôts dans l'archive ouverte, conseils à la publication⁴).

Par ailleurs, il assure le financement du portail HAL-Pasteur (sous-tendu par le portail national HAL).

Un guide précis sur la politique et le dépôt dans HAL-Pasteur est disponible.

Modalités du dépôt dans HAL-Pasteur

QUE DÉPOSER ?

Le dépôt dans HAL-Pasteur est **obligatoire pour les publications dans des revues à comité de lecture** (articles de recherche, articles de synthèse, lettres, commentaires, éditoriaux).

D'autres types de documents peuvent être déposés : ouvrages, chapitres d'ouvrage, actes de congrès, thèses, codes logiciels, sans contrevenir aux droits et intérêts de l'Institut Pasteur et des tiers.

Le fichier à déposer est le « Manuscrit Auteur Accepté pour publication* » ou la version éditeur si elle est publiée sous licence Creative Commons.

OÙ DÉPOSER ?

Les publications doivent être déposées dans l'archive ouverte [HAL-Pasteur](#), portail institutionnel de l'Institut Pasteur faisant partie de l'archive nationale HAL.

QUAND DÉPOSER ?

Le dépôt doit être réalisé dès acceptation pour publication. Si cela est exigé par l'éditeur, le fichier sera placé sous embargo pendant six mois après la date de publication.

QUELLES INFORMATIONS ASSOCIER AU DÉPÔT ?

Le texte intégral doit être accompagné de métadonnées* parmi lesquelles :

- le titre, les auteurs, le journal, la date de publication, le DOI* ;
- les sources de financements obtenus afin d'être en conformité avec les politiques des financeurs* ;
- le lien vers la plateforme hébergeant les données, si des données sont associées à la publication.

Concernant les auteurs, l'Institut Pasteur recommande à chaque chercheur de posséder un identifiant **ORCID** et **IDHAL*** (identifiant du chercheur dans HAL) pour une **identité numérique** univoque⁵.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE DÉPOSER DANS UNE ARCHIVE OUVERTE ?

Le dépôt dans l'archive ouverte assure l'**accessibilité** et la **pérennité** des publications de l'Institut Pasteur et constitue un **corpus patrimonial** rassemblé sur une seule plateforme, indépendante des solutions commerciales et des politiques des autres pays. Cela permet aussi de **réduire les coûts** de publication en évitant de payer les APC* dans les revues hybrides.

³ Voir le guide : « Comment éditer la liste de mes publications pour le dossier COMESP ? »

⁴ Pour toute question, écrivez à hal-pasteur@pasteur.fr

⁵ Voir le guide : « Pourquoi créer un IDHAL ? »

